

L'an deux mille quinze le Huit Avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Mme BOISAUBERT Stéphanie, Maire

Etaiet présents :

Mrs ALPHANT Florent - BONNETAIN Philippe – DECOMBIS Erick – DESORMAIS Jérôme – HAOUZEE Régis – MAITRE Jean-Luc - MEYER Constant - NICOUUD Florent - PERROT Gilbert.
&

Mmes BOISAUBERT Stéphanie –GRANGEOT Christelle – GIRAUD-JACQUIGNON Clémence - DEVIDAL Joëlle - ORERO Christine

Absents excusés : Mr RACAMIER André

Pouvoir : Mr RACAMIER André à Mr MEYER Constant

Compte-rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h10.

Madame GIRAUD-JACQUIGNON Clémence est nommée secrétaire de séance.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière séance une délibération a été prise concernant le transfert d'une voie privée dans le domaine privé communal n° 2015/14. Madame Le Maire se fait confirmer auprès de Madame GIRAUD-JACQUIGNON Clémence et Monsieur NICOUUD Florent de leurs présences lors de cette délibération.

En effet, une erreur de positionnement de ce dossier a été remarquée lors de la rédaction avec mise à communication ; à savoir ce sujet a bien été évoqué en urbanisme ainsi qu'en voirie mais la délibération a bien été prise en voirie.

Cette délibération n'est donc entachée d'aucune illégalité.

1. COMMISSION FINANCES

-Vote du Budget Primitif 2015.: délibération

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2015 dont les dépenses et les recettes en section de Fonctionnement et en section d'Investissement s'équilibrent de la façon suivante :

En section de **Fonctionnement**, les chapitres suivants en **dépenses** :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
011	Charges à caractère général	216 460,00	A l'unanimité – 15 voix
012	Charges de personnel	240 000,00	A l'unanimité – 15 voix
014	Atténuation de produits	29 012,52	A l'unanimité – 15 voix
022	Dépenses imprévues	45 084,85	A l'unanimité – 15 voix
023	Virement à la section investissement	37 217 ,15	A l'unanimité – 15 voix
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 510,79	A l'unanimité – 15 voix
65	Autres charges de gestion courante	53 514,00	A l'unanimité – 15 voix
66	Charges financières	40 342,57	A l'unanimité – 15 voix
67	Charges exceptionnelles	450,00	A l'unanimité – 15 voix
	Dépenses de l'exercice	664 591,88	A l'unanimité – 15 voix

En section de **Fonctionnement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
013	Atténuation de produits	5 000,00	A l'unanimité – 15 voix
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 500,00	A l'unanimité – 15 voix
70	Produits des services du domaine et vent	32 077,37	A l'unanimité – 15 voix
73	Impôts et Taxes	372 736,84	A l'unanimité – 15 voix
74	Dotations, subventions et participations	179 777,67	A l'unanimité – 15 voix
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00	A l'unanimité – 15 voix
77	Produits exceptionnels	15 500,00	A l'unanimité – 15 voix
	Recettes de l'exercice	664 591,88	A l'unanimité – 15 voix

En section d'**Investissement**, les opérations suivantes en **dépenses** :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
	Total opérations d'équipement	125 000,94	A l'unanimité – 15 voix
1641	Emprunts	39 219,24	A l'unanimité – 15 voix
165	Cautions pour loyers	1 000,00	A l'unanimité – 15 voix
	Total des dépenses financières	40 219,24	A l'unanimité – 15 voix
040	Opérations d'ordre de transfert entre section charges transférées	31 500,00	A l'unanimité – 15 voix
041	Opérations patrimoniales	400,00	A l'unanimité – 15 voix
	Total des dépenses d'ordre	31 900,00	A l'unanimité – 15 voix
	Restes à réaliser	123 381,00	A l'unanimité – 15 voix
	Solde d'exécution négatif reporté	149 777,25	A l'unanimité – 15 voix
	Dépenses de l'exercice	470 278.43	A l'unanimité – 15 voix

En section d'**Investissement**, les opérations suivantes en **recettes** :

Chapitre	Libellé	Proposition	Votes exprimés
13	Subventions d'investissement	58 954,39	A l'unanimité – 15 voix
16	Emprunts	150 000,00	A l'unanimité – 15 voix
	Total des recettes d'équipement	208 954,39	
10	Dotations FCTVA – 21 837,00 Taxe d'aménagement – 1 812,00 Excédent de fonctionnement – 104 820,10	128 469,10	A l'unanimité – 15 voix
165	Cautions pour loyers	1 000,00	A l'unanimité – 15 voix
	Total des recettes financières	129 469,10	A l'unanimité – 15 voix
021	Virement à la section de fonctionnement	37 217,15	A l'unanimité – 15 voix
040	Opération d'ordre de transfert – amortissement	2 510,79	A l'unanimité – 15 voix
	Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement	39 727,94	A l'unanimité – 15 voix
	Restes à réaliser	92 127,00	A l'unanimité – 15 voix
	Solde d'exécution reporté	0	A l'unanimité – 15 voix
	Recettes de l'exercice	470 278,43	A l'unanimité – 15 voix

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** le budget 2015 comme exposé ci-dessus.

Délibération n° 2015/24.

2. COMMISSION VOIRIE

-Travaux d'investissements / demande de subvention.: délibération

Les membres de la Commission Communale Voirie exposent au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux de renouvellement de couche de surface – amélioration de la voirie - aménagement de sécurité sur les voies communales suivantes :

- Rue du Stade – tronçon sud – aménagement de sécurité – jonction avec la RD 51 = 13 175,00 euros HT
- Route de Pré Gelé – aménagement et goudronnage = 4 800,00 euros HT

- Impasse des Tilleuls à la Route de la Craz – cheminement piéton = 4 911,00 euros HT.

Ces travaux seront effectués par le Syndicat Intercommunal de Voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **EMET** un avis favorable pour la réalisation des travaux de renouvellement de couche de surface – amélioration de la voie – aménagement de sécurité sur les voies communales ci-dessus énoncées ;
- **SOLLICITE** le **Conseil Général de l'Isère** pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces travaux ;
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n° 2015/25.

Les membres de la Commission Communale Voirie exposent au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux de renouvellement de couche de surface – amélioration de la voirie - aménagement de sécurité sur les voies communales suivantes :

- Rue du Stade – tronçon sud – aménagement de sécurité – jonction avec la RD 51 = 13 175,00 euros HT
- Route de Pré Gelé – aménagement et goudronnage = 4 800,00 euros HT
- Impasse des Tilleuls à la Route de la Craz – cheminement piéton = 4 911,00 euros HT.

Ces travaux seront effectués par le Syndicat Intercommunal de Voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **EMET** un avis favorable pour la réalisation des travaux de renouvellement de couche de surface – amélioration de la voie – aménagement de sécurité sur les voies communales ci-dessus énoncées ;
- **CHARGE** Madame Le Maire de déposer un dossier de demande de dotation d'équipement des territoires ruraux auprès **des services de l'Etat**,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n° 2015/26.

3.- QUESTIONS DIVERSES.

-. Groupement de commande relatif à l'accessibilité -. Ad'ap./ signature convention .: délibération
Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que par la délibération du 12 Mars 2015 Le Conseil Communautaire a approuvé l'adoption d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'accessibilité.

Cette convention doit être signée par l'ensemble des membres du groupement, celle-ci définissant les modalités de fonctionnement du groupement.

Il est important de préciser que la mise en concurrence au nom du groupement sera réalisée après recensement et agrégation des besoins dans un seul cahier des charges, mais qu'il appartiendra à chaque membre d'exécuter son propre marché.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'adopter le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes,

- **CHARGE** Madame Le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n° 2015/27.

Madame Le Maire clôt la séance à 20h10.

*Fait et délibéré les jour, mois an que dessus
Ont signé les membres présents*